

CIRCULAIRE ACADEMIQUE

ATHLETISME ESTIVAL

23 | 24

Référent académique : Céline BUCHLI – celine.buchli@unss.org – 06 42 08 11 06

Secrétaire : Sylvie FOUGEYROLLAS - sylvie.fougeyrollas@unss.org – 01 42 07 36 00

Le calendrier actualisé sera disponible sur le glide <https://unssrcreteil.glideapp.io/>



Les documents de référence pour organiser les pratiques sportives dans leurs diverses modalités sont :

- **Le règlement fédéral UNSS** vient compléter le cadre d'organisation de toutes rencontres UNSS,
- **La fiche sport nationale** en ligne fait foi, valable pour l'année scolaire 2023-2024, elle pourra être mise à jour avant le 30 octobre de l'année en cours,
- **Les Dispositions Générales.**

INTRODUCTION

L'UNSS défend un sport scolaire au service de la réussite de tous, révélateur de talents, porteur des valeurs de l'école et de l'olympisme et participant à la mise en œuvre des politiques publiques.

Le Plan National de Développement du Sport Scolaire consigne l'ensemble de ses objectifs et met en avant 4 principes clés autour des lettres :



Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde.



Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité.



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs.



Pour un sport scolaire opérateur de l'éducation nationale, qui peut inscrire le sport scolaire comme un outil au service de la mise en œuvre des priorités ministérielles et peut être décliné à loisir pour montrer la force de son action (enseignement, EPS, échanges, espaces, équité, égalité, équilibre, éco responsabilité).

La Fiche Sport déclinée pour chaque activité pratiquée à l'UNSS donne des éléments de cadrage qui se complètent avec les orientations inscrites dans les autres documents. Elle donne les directives pour les qualifications aux finales nationales, académiques ou inter académiques des championnats de France, festivals et Jeux.

Elle rend compte par ailleurs des travaux de la commission mixte nationale et des propositions issues des commissions mixtes territoriales et propose des pistes de développement et d'organisation du sport concerné pour les AS et les phases départementales et académiques dans l'optique de la réalisation du PNDSS 2020-2024 dans les quatre dimensions précédemment exposées.

COMPETITION

Catégories d'âge 2023 – 2024

Benjamins	nés en 2011, 2012 et 2013
Minimes	nés en 2009 et 2010
Cadets	nés en 2007 et 2008
Juniors	nés en 2005 et 2006
Seniors	nés en 2004 et avant

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire **sauf** pour les sports suivants : Rugby, Tir sportif, Parapente.

Dispositions générales :

Ces dispositions sont prises au regard du nouveau règlement fédéral UNSS et en accord avec les professeurs présents à la CMR, applicables sur les compétitions académiques 2021-2022.

Licences :

La présence d'une photo intégrée sur la licence via l'outil OPUSS est obligatoire dès le niveau départemental.

Lors des compétitions UNSS, la licence peut être présentée sous différentes formes :

- Listing des licenciés (sur papier ou sur support numérique) ;
- Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

La présentation du listing des licenciés avec **photo** (ou des licences avec photo) est obligatoire. En revanche la signature du chef d'établissement sur ce listing ne l'est pas.

La saisie sur OPUSS d'une licence sans photo, sera bloquée :

- **En 2023 pour les championnats départementaux.**

Agrément :

Conventionnement entre associations sportives lorsque les élèves d'une association sportive sont confiés aux enseignants d'une autre association sportive (rencontres UNSS ou centre d'entraînement inter-AS) ;

- Agrément des intervenants extérieurs (hors enseignants d'EPS) pour l'animation des séquences d'entraînement à l'association sportive sur décision du comité directeur de l'AS au regard des compétences sportives de l'intervenant. La licence UNSS est obligatoire ;

- Agrément des intervenants extérieurs (hors enseignants d'EPS) pour l'accompagnement des élèves sur les rencontres sportives UNSS, sans mission d'animation sportive, sur décision du comité directeur de l'AS. La licence UNSS est obligatoire.

Les règles concernant les Sections Sportives Scolaires s'appliquent à tous les sports dépendant de la Fédération Française délégataire. (Exemples : basket et basket 3x3, futsal et football, natation et water-polo...).

Equipes établissements/ excellence :

Les équipes comportant un élève inscrit en centre de formation ou de préformation, sur les listes des athlètes de haut niveau du ministère des Sports de l'année en cours (Reconversion, Élite, Senior, Collectifs nationaux / Partenaires, Espoir, Relève / Jeune) et sur les listes fournies par les fédérations concernées indiquées sur les Fiches Sport.

Les élèves d'une Association Sportive, qui bénéficient au moins d'une des conditions ci-dessous devront participer en Excellence :

- **Recrutement hors carte scolaire pour la pratique d'un sport**
- **Mise en place d'aménagements horaires pour une pratique sportive, et mise à disposition d'intervenants extérieurs salariés appartenant à un club, un comité, une ligue ou une fédération ;**

Les Associations Sportives concernées seront considérées au même titre que les Sections Sportives Scolaires, et en respecteront les obligations, sous peine de ne pouvoir participer en équipe d'établissement avec d'autres élèves.

Les Directeurs de Service Départemental, établiront en collaboration avec le Directeur des Sports, un listing de ces Associations Sportives.

Inscription OPUSS :

La fermeture des inscriptions aux compétitions se fera **le dimanche à 23h45 avant le mercredi de la compétition.**

Forfait :

En cas de forfait, il sera obligatoire de remplir le document joint à la convocation et de le renvoyer au service régional.

Repêchage :

- 1^{er} cas de figure : le repêchage est possible sur demande exceptionnelle justifiée
- 2^{ème} cas de figure : Si une équipe déclare forfait, le service régional repêchera la première équipe non qualifiée aux points

Attention ! Ne pourra être qualifiée au repêchage championnats académiques qu'une équipe qui a participé au championnat départemental dans sa catégorie.

Calendrier des championnats et critères académiques :

Athlétisme estival			
Date	Lieu	Enseignant responsable	Catégorie
24 avril 2024	FONTAINEBLEAU	Nabil BOUACHA	EPMT Lycée EE et Exc. LP
22 MAI 2024	NOISY LE GRAND	Jérôme CLAVIER	EPMT minimes EPMT SP coll
12 JUIN 2024	BUSSY SAINT GEORGES	Théophile DOUADY	EPMT critérium benj.

Championnat académique UNSS Athlétisme Estival

Collèges Établissement et Excellence

	COLLÈGES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Équipes mixtes de 6 compétiteurs (MG et MF - 1 cadette C1F ou 1 cadet C1G autorisé maximum) avec au moins 2 compétiteurs du même sexe. Surclassement interdit
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel (Jeune Juge) par équipe qualifiée Niveau départemental minimum Ils ne peuvent pas être compétiteurs En cas d'absence, l'association sportive ne sera ni classée ni qualifiable
JEUNE COACH - CAPITAINE	1 Jeune Coach – Jeune Capitaine obligatoire par équipe qualifiée, intégré à l'équipe. Il fera l'objet d'une inscription sur OPUSS et sera identifié sur la compétition par un brassard En cas d'absence, l'équipe concernée ne sera ni classée ni qualifiable
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
RÈGLEMENT	UNSS FFA Registre des épreuves : voir brochure Athlétisme UNSS Attention : relais composé uniquement de minimes
FORMULE DE COMPÉTITION	Challenge épreuves multiples par équipes (EPMT - voir brochure UNSS athlétisme) Utilisation des tables de cotations minimes et cadets UNSS-FFA
MODALITÉS DE QUALIFICATION	<ul style="list-style-type: none">- EPMT minimes : 30 équipes qualifiées (Dont 10 équipes en EE et les 20 suivantes seront qualifiées au total de points réalisés sur le championnat départemental EE et Exc. Confondus). 3 équipes maximum par établissement qualifiées- EPMT critérium benjamins : 35 équipes qualifiées (3 maximum par établissement)- EPMT Sport Partagé : 6 équipes sur engagement auprès des services départementaux
TITRES DÉCERNÉS	Champion académique 2023 UNSS athlétisme collège « établissement » Champion académique 2023 UNSS athlétisme collège « excellence »

Championnat académique UNSS Athlétisme Estival

Lycées Établissement et Excellence

	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes, Cadets, Juniors, Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Lycées Filles (6 compétitrices) Lycées Garçons (6 compétiteurs) Lycées Mixtes (6 avec au moins 2 compétiteurs du même sexe)
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel (Jeune Juge) par équipe qualifiée Niveau départemental minimum Ils ne peuvent pas être compétiteurs En cas d'absence, l'association sportive ne sera ni classée ni qualifiable
JEUNE COACH - JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach – Jeune Capitaine obligatoire par équipe qualifiée, intégré à l'équipe. Il fera l'objet d'une inscription sur OPUSS et sera identifié sur la compétition par un brassard En cas d'absence, l'équipe concernée ne sera ni classée ni qualifiable
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
RÈGLEMENT	FFA, sauf dispositions particulières (voir brochure UNSS athlétisme)
FORMULE DE COMPÉTITION	Challenge épreuves multiples par équipes (EPMT - voir brochure UNSS athlétisme) Utilisation des tables de cotation UNSS-FFA
MODALITÉS DE QUALIFICATION	- Lycée : toutes les équipes sont qualifiées dans la catégorie où elles ont participé au championnat départemental (s'il a eu lieu)
TITRES DÉCERNÉS	Champion académique UNSS 2023 Équipe d'Établissement lycées Filles Champion académique UNSS 2023 Équipe d'Établissement lycées Garçons Champion académique UNSS 2023 Équipe d'Établissement lycées Mixtes Champion académique UNSS 2023 Équipe Excellence lycées Filles Champion académique UNSS 2023 Équipe Excellence lycées Garçons Champion académique UNSS 2023 Équipe Excellence lycées Mixtes

Dates et modalités de qualification aux championnats de France :

Les championnats de France EPMT collège se dérouleront du 17 au 20 juin 2024 à Belfort (académie de Besançon).

Les championnats de France EPMT Lycée se dérouleront du 28 au 30 mai 2024 à Bondoufle (académie de Versailles).

Qualification des équipes : CF Athlétisme estival Collèges

- 90 équipes maximum « Établissement » + « Excellence »
- les 30 champions d'académie en équipe « Établissement »
- les 30 champions d'académie en équipe « Excellence »
- les 30 meilleurs totaux suivants, toutes AS confondues (« Établissement » + « Excellence »)
- Dans la limite de 4 AS au total par académie.
- 10 équipes en sport partagé soit les 10 champions interacadémiques (meilleur total de l'interacadémie).

Qualification des équipes : CF Athlétisme estival Lycées

- 102 équipes maximum « Établissement » + « Excellence »
- Les 17 meilleurs totaux nationaux en lycées filles établissement
 - Les 17 meilleurs totaux nationaux en lycées garçons établissement
 - Les 17 meilleurs totaux nationaux en lycées mixtes établissement
 - Les 17 meilleurs totaux nationaux en lycées filles excellence
 - Les 17 meilleurs totaux nationaux en lycées garçons excellence
 - Les 17 meilleurs totaux nationaux en lycées mixtes excellence
 - Dans la limite de 2 équipes maximum par catégorie pour chaque académie

Formation

Formation théorique			
Date	Lieu	Enseignant responsable	Catégorie
En continu	Au sein des établissements	Responsable de l'as	COL et LYC EE et EXC JO certifiés Niveau départemental
Certifications Académiques			
06 DECEMBRE 2023	INSEP	Céline BUCHLI SR	LYC EE et EXC JO certifiés Niveau départemental
07 FEVRIER 2024	INSEP	Céline BUCHLI SR	C EE et EXC JO certifiés Niveau départemental

Lors des formations : mise en pratique + partie théorique → QCM (départemental et académique)

Jeune arbitre : Se référer au livret « Je suis Jeune Officiel en athlétisme » disponible sur OPUSS. Les responsables des formations départementales et/ou enseignants ayant formé des JJ au sein de leurs as transmettront le bordereau des élèves ayant obtenu le niveau départemental ou académique aux services UNSS départemental et régional. La certification académique sera validée sur OPUSS à l'issue du championnat académique du 6 décembre et du critérium multi-départemental benjamins.

Jeune coach : Se référer au livret « Je suis jeune coach » disponible sur Opuss, il est obligatoire, intégré à l'équipe. Il fera l'objet d'une inscription sur OPUSS et recevra un brassard orange pour l'identifier sur les championnats académiques.

Pour les sports individuels, (y compris le « *Sport Partagé* »), le Jeune Coach - Jeune Capitaine est obligatoire et compétiteur (il peut être compétiteur ou pas selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition). Il est intégré à l'équipe et doit être identifié par un brassard orange. Un Jeune Coach - Jeune Capitaine adjoint peut-être nommé afin qu'il intervienne quand le Jeune Coach – Jeune Capitaine titulaire est en situation de compétiteur

Un jeune juge par académie partira au championnat de France. La priorité sera donnée au jeune juge des équipes qualifiées pour le championnat de France en concertation avec le service régional.

Rappel sur les passerelles UNSS/FFA : La Fédération Française d'Athlétisme (FFA) s'engage à mettre en place des équivalences ou passerelles à chaque niveau de certifications délivrées par l'UNSS. La FFA permet aux jeunes juges d'obtenir par équivalence le diplôme fédéral correspondant selon un protocole mis en place conjointement par la FFA et l'UNSS.

	Niveau Départemental Scolaire	Niveau Régional Scolaire	Niveau National Scolaire
Équivalence FFA	↓	↓	↓
Benjamin	Jeune Juge Départemental	Jeune Juge Régional spécialité	
Minime	Jeune Juge départemental	Jeune Juge Régional spécialité	Jeune Juge Fédéral spécialité
Cadet et +		Officiel Départemental	Officiel Régional

Conditions d'obtention:

- Être licencié(e) FFA; Avoir officié dans 2 compétitions FFA.

En faire la demande auprès de la commission des officiels techniques du niveau concerné

Membres de la CMR

Professeurs :

- Stéphane CHARPATEAU – COL INTERNATIONAL FONTAINEBLEAU
- Carole MALPEL – COL ELSA TRIOLET – CHAMPIGNY
- Mohamed ALIANE – COL E. HERRIOT LIVRY GARGAN
- Camille GAUTHIER – COL ALBERT CAMUS – MEAUX
- Marc HEIMROTH – COL DU FORT – SUCY EN BRIE
- Otmane BENSIALI – COL SCHWEITZER CRETEIL
- Jérôme CLAVIER – COL EUGENE CARRIERE – GOURNAY SUR MARNE
- Florent ARNOULD – LYC URUGUAY – AVON (excusé)
- Charline SIMON – COL JEAN LURCAT – SAINT DENIS
- Théophile DOUADY – COL CLAUDE MONET – BUSSY ST GEORGES
- Nabil BOUACHA – LYC FRANCOIS COUPERIN – FONTAINEBLEAU
- Tiphany QUEST – COL ALBERT SCHWEITZER – CRETEIL

Services départementaux :

- Lucie Aubertin - SD 94
- Jean-Philippe DAMIE – SD 93
- Denis MIGUET – SD 77

Service régional :

- Céline BUCHLI – Directrice régionale adjointe